

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
05.05.2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

D.M.C. N°5.7
Réalisation de diagnostics
Energétiques sur les
bâtiments
communaux dans le cadre
d'un marché groupé
auprès du Pays du Sud
Toulousain.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix sept** et le dix sept mai à **18 h 30**
le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS**
Christian (Proc.), Maire.

Présents : **M. RAMEAU (Proc)**, **Mme GERARD**,
Mme SAINT-SUPERY, **MM. RIVIERE**,
LIVOTI, **Mmes TOUZANNE**, **PIZZATO (Proc)**
Mme AIMONE-CAT, **M. ROUCH**.

Absents excusés : **M. AMOUROUX (Proc. M.PIZZATO)**
Mme.DALLA-ZANNA (Proc.M.SANS)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : **Mme TONELLO**

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Boussens a été informée du souhait de réaliser des audits énergétiques sur leurs bâtiments publics dans le cadre d'une opération groupée qui sera menée par le Pays du Sud Toulousain.

Le Pays du Sud Toulousain se propose de mutualiser les demandes dans le cadre d'un marché unique et de devenir le commanditaire de l'opération, en charge de la passation et de la bonne exécution du marché.

Monsieur le Maire rappelle que, les financements que l'on peut solliciter pour cette prestation correspondent 80% du montant TTC. La participation financière à la charge de la commune correspondra par conséquent à 20% du prix total TTC, sous réserve d'obtention de la subvention Région Occitanie.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Sud Toulousain, la commune est solidaire du groupement constitué et ne pourra par conséquent se dédire pour quelque raison que ce soit du marché à venir.

Monsieur le Maire propose :

- D'engager les diagnostics sur les bâtiments suivants :
 - Mairie
 - Ex Grands Bureaux D'elf
 - Enedis

.../...

- De déléguer au Pays du Sud Toulousain la réalisation du marché groupé selon la convention à intervenir entre le Pays du Sud Toulousain et la commune et dont le Maire donne lecture ;
- De participer financièrement à l'opération en reversant au Pays du Sud Toulousain le pourcentage de la prestation non subventionnée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

la convention à intervenir qui délègue au Pays du Sud Toulousain la réalisation du marché groupé ;

DECIDE

de participer financièrement à l'opération en reversant au Pays du Sud Toulousain le pourcentage de la prestation non subventionnée ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes formalités nécessaires pour cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **22.05.2017**
Pour copie certifiée conforme
En Mairie, le 18 mai 2017

